

# MA COMMUNE, MA SANTE

## Une mutuelle pour tous les habitants du territoire.

Lors de l'élaboration du Contrat Local de Santé du Pays de Guingamp, plusieurs acteurs du territoire ont exprimé la nécessité de proposer à la population une complémentaire santé à tarifs négociés accessible au plus grand nombre, et tout particulièrement à ceux qui n'ont pas accès aux dispositifs d'aide à une mutuelle ou qui n'ont pas de mutuelle d'entreprise (chômage, emplois précaires, retraités...).

**Guingamp-Paimpol Agglomération, Leff Armor communauté et la commune de l'Île de Bréhat proposent une mutuelle santé pour tous, en signant un partenariat avec l'Association Actiom - Ma commune Ma Santé.** Cette offre s'adresse à tous les habitants du territoire afin de favoriser le recours aux droits et à la santé.

### Comment cela se passe ?

Sans condition de revenus, vous pouvez bénéficier gratuitement de RDV personnalisés et individuels. Il s'agit de conseiller les habitants de votre commune dans le choix d'une mutuelle la plus adaptée à leurs besoins de santé et à leurs ressources financières.

### Pourquoi cette proposition sur le territoire ?

La santé fait partie des premiers piliers des besoins fondamentaux. Permettre à tous les habitants d'accéder aux soins qui leur sont nécessaires est primordial pour les élus des trois territoires. Cela passe notamment par l'accès à une couverture santé à moindre coût et adaptée à leurs besoins.

### Actiom, c'est quoi ?

Actiom est une association à but non lucratif qui propose 11 offres de paniers de soins différentes par le biais de 4 mutuelles, sélectionnées pour la qualité et le tarif de leurs prestations.

### Comment faut-il procéder ?

Les habitants de chacune des communes peuvent, depuis début juin 2018, prendre rendez-vous avec un conseiller d'Actiom et étudier leur situation via deux options :

- Appeler le **numéro de téléphone suivant : 05 64 10 00 48** afin de procéder à un bilan individuel par téléphone. Eventuellement, si une proposition est plus intéressante pour la personne (possibilité de prétendre à davantage de soins couverts pour le même tarif, prétendre à un tarif moins élevé pour un panier de soins équivalent, ...), alors elle pourra faire le choix de changer de mutuelle en étant accompagnée dans ces démarches.
- Appeler ce même numéro pour **convenir d'un rdv personnalisé**, individuel et gratuit à l'occasion d'une permanence sur le territoire. Ces permanences sont organisées périodiquement sur Châtelaudren, Lanvollon, Guingamp, Bourbriac, Belle-Isle-En Terre, Pontrieux, Bégard, Plourivo, Callac et Bréhat, en fonction des demandes de RDV.